

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL JEUDI 5 MARS 2026

N° 08-2026

Tableau des emplois au 31/12/2025

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **jeudi 5 mars 2026** à 9 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 26 février 2026.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Louis Jeannière.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	6	6	0	0

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER	Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

EXCUSES :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

Tableau des emplois au 31/12/2025

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 5 mars 2026 et le tableau des emplois, annexé ;

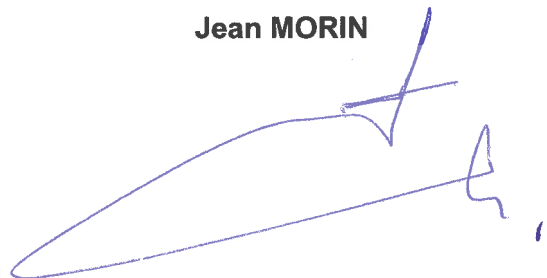
Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **prend acte** du document de présentation du tableau des emplois du Pôle Hippique au 31 décembre 2025, **figurant en annexe**.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pôle Hippique

TABLEAU DES EMPLOIS au 31/12/2025

Emploi	Poste	Filière	Classification	Grade cible	Pourvu	Vacant
Directeur	Directeur	Technique	-	Ingénieur en chef hors classe	X	
Educateur APS	Enseignant	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	X	
Agent de maitrise	Chargé de projet « coordination des acteurs permanents »	Technique	C3	Agent de maitrise principal	X	
Agent de maitrise	Coordinateur technique évènementiel	Technique	B4	Agent de maitrise principal	X	
Educateur APS	Moniteur	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	X	
Adjoint technique	Palefrenier - soigneur	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Assistant administratif	Assistante de direction	Administrative	B4	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien des pistes	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Technicien	Responsable gestion maintenance	Technique	B4	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	X	
Adjoint technique	Agent polyvalent	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Référent	Coordinateur-trice évènementiel	Administrative	B5	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	X	
Référent	Coordinateur-trice évènementiel	Administrative	B5	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	X	
Educateur APS – responsable	Responsable du centre équestre	Sportive	B5	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	X	
Adjoint technique	Agent technique évènementiel	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Apprenti	Apprenti	Emploi non permanent		Apprenti	X	